

Seconde Bac Pro	Géographie : Séquence II Les sociétés face aux risques	Fiche Prof
------------------------	---	-------------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 4 : Les risques technologiques dans un pays développé.

Étude de cas : Toulouse, 21 septembre 2001, l'usine AZF explose.

Le risque industriel et technologique n'est pas une fatalité. Les pouvoirs publics souhaitent mettre en place des politiques de prévention, en classant les sites (directives européennes Seveso), en imposant aux industriels des systèmes de sécurité. Cependant le « risque zéro » semble impossible, et les catastrophes ne surviennent pas forcément au bout du monde...

Document 1 : La Une de *La Dépêche du dimanche* 23/09/01.

Document 2 : La Une du *Monde* du 24/09/01

Document 3 : La Une de *Paris Match* du 4/10/2001

Document 4 : Le site après l'explosion

Document 5 : Le sinistre industriel le plus grave survenu en France depuis 50 ans.

Document 6 : L'usine AZF dans son environnement.

Document 7 : Les directives Seveso.

Document 8 : Affiche réglementaire apposée en mairie et dans certains lieux publics dans le cadre du PPR.

- Voir blog : journaux télévisés.

I - Les faits :

Documents 1 à 6 :

1) Répondez aux questions suivantes sur l'événement : quoi ? La date ? Le lieu ? La nature ?

➤ Ce corpus a pour thème d'étude l'explosion du site industriel d'AZF le 21/09/2001 à Toulouse.

2) Quelles ont été les conséquences humaines et matérielles de l'explosion ?

➤ Le bilan est dramatique : 30 morts, 2400 blessés.

➤ Dégâts importants au niveau des infrastructures, bâtiments publics et privés dans un rayon de 5 km autour du site.

➤ Choc, traumatisme considérable pour la population.

3) Comment expliquez-vous un bilan humain et matériel aussi catastrophique ?

➤ A la suite de l'extension de la ville, le pôle chimique d'AZF (créé en 1925) s'est retrouvé inséré dans l'agglomération toulousaine.

➤ Pourtant, à l'origine, son implantation répondait à des critères de localisation objectivement satisfaisants :

- proximité d'un axe fluvial important (La Garonne) : marchandises + refroidissement machines.
- Proximité avec des axes de transport modernes : routes et voies ferrées.

II - La prévention des risques technologiques et son application :

Documents 6 à 8 :

1) Quelles sont les principales mesures de préventions imposées par les directives Seveso,

➤ Les directives Seveso imposent :

-aux industriels : Etude des risques sur le lieu d'implantation de l'entreprise, plan de secours.

-aux pouvoirs publics : Aménagement rationnel de l'espace urbain autour des zones à risques.

2) Comment concrètement ces mesures ont-elles été appliquées pour l'espace toulousain ?

➤ Les pouvoirs publics toulousains ont tenté d'appliquer ces directives sur une installation déjà existantes.

➤ Ainsi, ils ont interdit l'implantation de grands lotissements dans le périmètre du PIG et l'ont limité dans la zone du PPI.

➤ Cependant, sur le plan nous voyons de nombreuses zones commerciales a proximité du site,

➤ ainsi que des établissements publics (Lycées et organismes).

III - Mise en relation des documents :

L'explosion d'AZF à Toulouse le 21 septembre 2001 montre que les pays **développés** sont particulièrement soumis aux risques **technologiques** et que ceux-ci induisent parfois des **catastrophes**. L'exemple de Toulouse a souligné que ces événements et leurs impacts devaient être étudiés à différentes **échelles**. Il a révélé également la nécessité scrupuleuse d'appliquer **la législation** en matière de **localisation** des industries à risques en environnement urbain. Enfin, il est à noter que les pays riches pratiquent les **délocalisations** d'activités polluantes vers les pays **pauvres** où les législations sont beaucoup plus **souples** en matière d'environnement et de normes sociales...

Aléa : Probabilité d'un événement modifiant un système naturel ou technologique et présentant un danger potentiel pour les hommes et l'environnement.

Risque : L'aléa devient un risque lorsqu'il touche une société. Le risque peut être d'origine naturelle ou technologique.

Catastrophe : Évènement brutal lié à la réalisation d'un risque naturel ou technologique perturbant le fonctionnement et l'équilibre d'un géosystème et provoquant victimes et destructions.

PIG : projet d'intérêt général inscrit dans le premier périmètre de sécurité.

PPI : (plan particulier d'intervention), plan départemental d'urgence appliqué par le préfet pour protéger les populations des effets d'un sinistre majeur.

PPR (Plan de prévention des risques naturels) plan élaboré sous la conduite du préfet pour délimiter les zones à risques et fixer les mesures de prévention à appliquer.